



Révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura

Projet de Charte 2010-2022

Groupes de travail des Vocations 1, 2 et 3
Séances des 12, 13 et 14 novembre 2008

Document de travail
Novembre 2008

Rappel méthodologique

La première série de réunions des 3 groupes de concertation avait pour objectif de réfléchir, sur la base du diagnostic de territoire, aux enjeux du territoire et d'envisager les enjeux pouvant relever de la Charte. Un compte rendu de ces 3 réunions vous a été transmis par le Parc fin octobre. L'objet de la seconde série de réunions, mi novembre, sera :

- **d'arrêter les enjeux relevant de la Charte du Parc.** Cela reviendra donc à faire des choix parmi les enjeux du territoire pour ne retenir que ceux qui sont susceptibles d'être traités par le Parc, au vu de ses membres (communes, communautés de communes, départements, régions) et de ses missions de base, sachant que le Parc ne peut et n'a pas à tout traiter.

Trois notes de problématique, une par vocation, vous sont proposées dans le présent document. Elles visent précisément à expliciter les choix que le Parc propose de faire pour définir le champ futur de son intervention.

- **de traduire ses enjeux en axes, objectifs et mesures.** Cela reviendra à entrer dans un premier détail de l'action du Parc, d'un point de vue à la fois stratégique (formulation des vocations, problématique, formulation des axes) et pré-opérationnel (explicitation des objectifs et choix des mesures).

Trois tableaux, un par vocation, accompagne chaque note de problématique et vous sont proposés dans le présent document. Ils visent à préciser les axes d'intervention du Parc, les objectifs poursuivis et les mesures, retenus ou envisagés à ce stade de la réflexion, et soumis à la discussion de chaque groupe de travail.

En conséquence, le document ne descend pas jusqu'au niveau des actions découlant des mesures. Ce niveau qui relève, avec celui de la répartition des tâches (le Qui fait quoi ?), du volet « opérationnel » de la Charte sera travaillé lors des réunions de décembre.

Vous constaterez dans les documents joints que le Parc a fait le choix d'une **approche transversale**, et non d'une approche verticale, ou par filière. Il s'agit d'un choix délibéré correspondant à un positionnement politique, lié au rôle et aux missions d'un Parc, qui le conduit à privilégier une approche territoriale, à rechercher le maximum de cohérence et à privilégier la complémentarité de l'action avec ses partenaires.

En conséquence, il importe de parcourir l'ensemble du document de travail (les 3 vocations) pour se faire une idée de la **globalité du projet** de territoire, même si ensuite on n'approfondit que la partie (vocation) correspondant à son groupe de travail.

On rappelle que :

- chaque groupe de travail peut à tout moment évoquer, ou se référer à une des deux autres vocations que celle qui lui est attribuée, selon la réflexion qu'il a à conduire,
- les trois vocations (vocation 1 « sociale », vocation 2 « environnementale », vocation 3 « économique ») sont complémentaires les unes des autres,
- et que si l'exercice de la Charte nécessite que l'on répartisse les thèmes dans une vocation ou dans une autre, chaque thème a vocation à être traité, au sein du groupe de travail, dans ses différentes composantes: sociale, environnementale et économique.

Vocation 1 : « un territoire construit, vivant et animé ensemble » / Problématique

La question sociale est au cœur des problématiques des territoires. Pourtant elle constitue souvent le parent pauvre du développement durable, comparée aux volets économique et environnemental. Or, le champ du social est vaste. Il peut être constitué des politiques sociales, au sens strict, celles que l'on développe en faveur des populations ou des publics en difficulté. Il peut être constitué des politiques de services à la population, des politiques culturelles, des politiques de communication, d'éducation au territoire, des politiques de gouvernance,...

Le rôle d'un Parc n'est peut-être pas pour autant d'être présent sur tous ces fronts. Car de nombreuses structures sociales ou culturelles agissent déjà très largement sur le terrain au travers des engagements associatifs ou des collectivités. Le rôle d'un Parc est alors davantage d'agir dans un sens spécifique, selon une démarche particulière, tout en tenant compte des moyens qu'il est susceptible de mobiliser en interne comme en partenariat.

Le diagnostic de l'évolution du territoire a montré qu'en matière d'organisation territoriale, le Parc avait un temps d'avance certain en comparaison d'autres territoires ruraux mais que son mode de gouvernance ne prenait pas suffisamment en compte les habitants. Que dans le domaine des services, l'articulation avec les Pays était pertinente dès lors que le Parc orientait son action sur les volets les plus expérimentaux. Que dans le domaine de l'éducation à l'environnement, la politique engagée au cours de la décennie avait porté ses fruits mais qu'il convenait désormais de repenser l'action du Parc davantage en termes de priorités d'intervention. Qu'en matière de communication, malgré des efforts reconnus dans la mise en place d'outils, le Parc restait trop méconnu de ses habitants. Enfin que sa politique culturelle restait embryonnaire, exception faite de son action sur le patrimoine sonore et les savoir-faire.

Les discussions sur les enjeux ont conclu au fait que dans le Haut-Jura, la problématique sociale se devait d'être aujourd'hui posée en termes de cohésion sociale. Pour deux raisons.

La première tient au fait que le territoire tire une partie de son dynamisme de cette cohésion, de ce sentiment d'appartenance à un territoire, de re-connaissance pourrait-on dire, qui permet à beaucoup de se sentir concernés par la vie et l'avenir du territoire. Ce constat, qui ne signifie évidemment pas que toutes les questions sont réglées, a jusqu'ici été plutôt un atout pour le territoire qu'il conviendrait d'entretenir.

La seconde est davantage prospective et politique. Face aux problèmes qui lui sont propres et devant les difficultés liées à l'environnement économique et social général, comme à l'hypothèque climatique qui vont le contraindre, le Haut-Jura ne pourra se limiter à apporter des solutions en termes économique ou environnemental. Plus encore, c'est peut-être justement par la gouvernance, la culture, la communication, l'éducation ou les services que le Haut-Jura trouvera les réponses adaptées, originales, et durables aux défis qu'il va devoir relever.

Sur ces bases, les recommandations de l'évaluation et les discussions sur l'action future du Parc et le contenu de la nouvelle Charte ont abouti à l'idée :

- d'une part que le Parc devait investir, plus que sa Charte actuelle ne lui en avait laissé la possibilité, le champ du social et en particulier le domaine culturel où les attentes étaient fortes,
- d'autre part qu'il devait se rapprocher des habitants du territoire en cherchant à les associer davantage aux différentes étapes de son action pour qu'ils s'en approprient le sens et les valeurs,
- enfin, qu'il devait poursuivre son engagement en matière d'organisation territoriale, de structuration des acteurs et d'éducation, de manière à maintenir son avance dans ces domaines.

Dans cette optique, le Parc du Haut-Jura propose de décliner son intervention de manière transversale en trois axes :

- autour de l'idée d'*assurer la cohérence des politiques territoriales*, il s'agit de conforter l'organisation du territoire, mais en franchissant un cap supplémentaire en termes de prise de décision collective et d'intégration des politiques conduites par les collectivités en charge de l'aménagement et du développement. Il s'agit aussi pour le Parc d'assurer la cohérence des politiques d'aménagement, d'organisation des services et de développement culturel sur son territoire, de mettre le territoire en situation d'anticiper les évolutions territoriales ou sociales et de l'amener à s'ouvrir davantage vers l'extérieur, par la coopération et le marketing, pour y chercher de nouvelles voies de développement, de nouvelles compétences et une image renouvelée.
- autour de l'idée de *partager et développer une culture commune du territoire*, cet axe vise clairement à développer la cohésion sociale du territoire en cherchant d'une part à impliquer les habitants et les acteurs associatifs ou professionnels dans la connaissance et le partage des valeurs du territoire en général et du Parc en particulier au travers des actions éducatives et de communication dont les démarches auront été profondément renouvelées, d'autre part à concevoir avec ces mêmes habitants et acteurs, les bases de politiques durables dans les domaines les moins normatifs que sont l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine ou la culture.
- autour de l'idée de *créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle*, le premier objectif est de renouveler le lien social par la recherche et le soutien de l'implication du plus grand nombre dans des projets de vie sociale ou culturelle, co-construits et vécus collectivement, en matière d'habitat, d'urbanisme de qualité, de services ou de pratiques culturelles. Le second objectif vise à faire du Haut-Jura un territoire qualifié, et donc reconnu, par la richesse et la pertinence de son action en faveur de la recherche de formes innovantes de vie sociale et culturelle. Celles-ci auraient vocation à être expérimentées, testées, capitalisées et transférées dans différents domaines : celui des services faisant notamment appel aux nouvelles technologies, celui de la culture à travers un accompagnement des démarches de création ou des lieux de création, le plus possible en lien avec le territoire, plus particulièrement encore sur le thème privilégié du son ; enfin dans le domaine éducatif par un renouvellement des formes pédagogiques mêlant sciences de la nature, sciences sociales et de l'éducation.

L'ambition du Parc du Haut-Jura serait alors d'être un acteur fédérateur, médiateur et impulsor de cette politique sur le territoire. Au regard des manques identifiés dans ce domaine ainsi que des besoins et des attentes exprimés sur le terrain, le Parc du Haut-Jura pourrait ainsi être missionné par ses partenaires pour répondre à ces enjeux que constituent la mise en cohérence des politiques territoriale et sociale, la coordination et la mise en réseau des acteurs locaux dans les domaines social, culturel, éducatif et de gouvernance, l'expérimentation de nouveaux modes de vie et de nouvelles relations sociales sur un territoire.

AXES	OBJECTIFS		MESURES
AXE 1 ASSURER LA COHERENCE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET SOCIALES	1-1 Assurer la cohérence institutionnelle du territoire	1.1.1	Renforcer l'intégration des politiques territoriales
		1.1.2	Développer la prospective territoriale
		1.1.3	Collaborer avec les villes portes
	1-2 Assurer un développement cohérent et équilibré du territoire	1.2.1	Traduire les enjeux du Parc dans les documents de planification spatiale
		1.2.2	Encourager/favoriser les démarches intercommunales ou collectives de révision ou d'élaboration de documents d'urbanisme
		1.2.3	Assurer la structuration du territoire à travers l'équilibre villes/bourgs/villages
	1-3 Améliorer l'attractivité du Haut-Jura à travers un maillage régulier des services sur le territoire Conforter l'existant Mettre en réseau	1.3.1	Assurer un niveau et une qualité de services
		1.3.2	Compléter, renforcer les moyens d'accès aux informations (TIC)
		1.3.3	Donner aux réseaux les outils pour fonctionner
		1.3.4	Inciter à la mise en réseau et assurer la transférabilité des projets existants, dans les domaines culturel (médiathèques, écoles de musique) et social (santé)
		1.3.5	Définir un schéma de transports collectifs territorial
	1-4 Définir et mettre en oeuvre, avec les acteurs, une politique culturelle pour le territoire Identifier, coordonner, soutenir les acteurs culturels du territoire Parc médiateur	1.4.1	Construire un projet culturel pour le territoire
		1.4.2	Valoriser et harmoniser l'offre culturelle
		1.4.3	Qualifier une offre culturelle des sites patrimoniaux
	1-5 Positionner le territoire dans son environnement	1.5.1	Faire de la coopération un enjeu du développement
1.5.2		Développer une image porteuse du territoire	

AXE 2 PARTAGER ET DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DU TERRITOIRE	2-1 Connaître le territoire pour mieux le partager	2.1.1	Faire partager et débattre des enjeux du territoire
		2.1.2	Faire vivre la Maison du Parc
		2.1.3	Poursuivre les démarches d'études et de recherche action sur les patrimoines matériels et immatériels représentatifs du territoire
		2.1.4	Construire ensemble un urbanisme et une architecture de qualité porteurs de lien social
		2.1.5	Renforcer un conseil paysager et architectural coordonné sur le territoire
		2.1.6	Poursuivre une politique de sensibilisation en lien avec les actions du Parc
	2-2 Promouvoir une éducation au territoire	2.2.1	Renouveler la politique et les méthodes pédagogiques
		2.2.2	Sensibiliser et former aux enjeux du territoire
	2-3 Apporter des outils de compréhension et d'appropriation des actions du Parc	2.3.1	Créer un sentiment d'appartenance
		2.3.2	Rendre les actions du Parc plus lisibles

--	--	--	--

AXE 3 CRÉER ET EXPERIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE VIE SOCIALE ET CULTURELLE	3-1 Favoriser le lien social par l'implication du plus grand nombre	3.1.1	Construire de nouvelles formes d'habiter
		3.1.2	Accompagner les communes et interco vers une démarche d'urbanisme de qualité : - Combiner mixité et densité - Imaginer le vivre/habiter ensemble autrement - Privilégier la pratique piétonne
		3.1.3	Soutenir les démarches de projets de services portés par les habitants/acteurs de leurs projets
		3.1.4	Décloisonner les pratiques culturelles et favoriser la prise en compte de la diversité des publics et de la population
	3-2 Qualifier le territoire par de nouvelles formes de vie sociale et culturelle	3.2.1	Innover en matière de services
		3.2.2	Initier des démarches collectives de création en lien avec le territoire
		3.2.3	Favoriser les réflexions sur les nouveaux lieux de diffusion et de créations artistiques et culturelles
		3.2.4	Qualifier le territoire par sa dimension sonore

	3.2.5	Encourager la pédagogie par l'action

Vocation 2 : « Un territoire responsable de son environnement » / Problématique

Le PNR du Haut jura trouve une grande partie de sa légitimité dans les actions qu'il conduit dans le domaine de l'environnement au sens large du terme.

Depuis 20 ans de nombreuses opérations ont été conduites et ont permis d'enregistrer des succès sur le terrain et dans l'évolution de l'état d'esprit de nombreux acteurs du territoire. Mais aujourd'hui, le territoire est confronté à deux enjeux majeurs :

Tout d'abord, un contexte local insuffisamment maîtrisé:

- une nature omniprésente et des milieux naturels fonctionnels, dont la préservation est encore trop souvent considérée comme une entrave au développement alors même qu'ils représentent une valeur économique d'avenir du territoire,
- des paysages de qualité peu valorisés et soumis, par manque de considération, à la banalisation et à la fermeture,
- un urbanisme récent diffus et uniforme (extensions urbaines,...) dans lequel l'espace est perçu comme un produit largement disponible dont la consommation n'apparaît pas problématique,
- une spécificité du bâti haut-jurassien qui s'efface devant l'offre actuelle mais qui doit être préservée en intégrant les nouvelles préoccupations énergétiques,
- des masses d'eau (cours d'eau, lacs, nappes..) dont le suivi et l'amélioration qualitative doivent être poursuivis et complétés par des actions visant la maîtrise des prélèvements,
- une forte dépendance aux transports routiers individuels, une ressource en énergie renouvelable importante encore peu utilisée et un fort gisement d'économie d'énergie possible.

Ensuite, et accompagné d'une prise de conscience plus récente, la rapide montée en puissance des nouveaux phénomènes globaux, qui interpelle de Haut-Jura et le place en situation d'incertitude et de déséquilibre potentiel :

- une érosion générale de la biodiversité qui traduit l'insuffisance des politiques de préservation de la nature au regard de l'impact des politiques de développement et d'aménagement,
- le renchérissement du coût des énergies fossiles qui pèse sur les économies et incite à l'adoption de comportements plus économes et à la recherche de solutions alternatives
- les risques liés au changement climatique, dont on ne connaît ni le sens exact, ni l'ampleur réelle, mais dont l'impact est de nature à bouleverser à termes les modes de vie et de production.

Dans ce contexte, le territoire doit à la fois :

- assurer pleinement la responsabilité de son environnement, au travers de l'engagement et des comportements de ses différentes composantes (acteurs économiques, collectivités, administrations, habitants), de manière à préserver ses atouts et ses spécificités,
- et se préparer à s'adapter aux évolutions futures en faisant les choix judicieux qui lui permettront, localement, d'en atténuer les effets tout en participant à l'effort planétaire que la situation exige.

C'est cette double ambition qui doit animer le Haut-Jura dans la vocation qu'il se donne d'être *Un territoire responsable de son environnement*.

Dans cette optique, le Parc du Haut Jura propose de décliner son intervention de manière transversale, selon les trois axes suivants :

- Le premier regroupera sous l'intitulé *Une gestion respectueuse des patrimoines paysagers et naturels*: le maintien de la fonctionnalité écologique et de la richesse des milieux qu'ils soient remarquables ou ordinaires, le maintien des espaces ouverts et la mise en place d'une politique paysagère globale intégrant la préservation du patrimoine bâti traditionnel et la promotion d'une architecture contemporaine de qualité, le choix affirmé d'un urbanisme frugal.
- Le second sous l'intitulé *A la recherche de la performance énergétique* intégrera l'organisation d'une réponse concertée du territoire par rapport au changement climatique, son engagement à diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2022 ce qui suppose un programme d'économie d'énergie généralisé et l'analyse de tous les projets du territoire à travers leur impact énergétique.
- Le troisième sous l'intitulé *Vivre sur le territoire en préservant les masses d'eau* intégrera l'ensemble de la problématique liée à l'eau ceci d'un point de vue qualitatif et quantitatif sachant que le territoire se devra de respecter les objectifs fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et par la Directive Cadre Eau de l'Union Européenne qui fixe l'atteinte du bon état à 2015 puis son maintien dans les années suivantes

AXES	OBJECTIFS	MESURES	
AXE 1 UNE GESTION DU TERRITOIRE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES PAYSAGERS ET NATURELS	1-1 Maintenir la fonctionnalité écologique et la richesse des milieux	1.1.1	Mener, à destination des entreprises de gestions de l'espace, des propriétaires, des locataires... des actions de formation et de sensibilisation sur le thème des milieux naturels.
	1.1.2	Définir, organiser et mettre en œuvre un programme d'acquisition des connaissances et de suivi scientifique	
	1.1.3	Prendre en compte l'évolution des aires de répartition et soutenir la gestion des populations d'espèces sauvages	
	1.1.4	Prendre en compte la biodiversité ordinaire	
	1.1.5	Préserver et gérer les espaces naturels remarquables (en et hors Natura 2000)	
	1.1.6	Expérimenter et développer des nouvelles techniques de gestion des milieux naturels	
	1,1.7	Maintenir les corridors entre le Parc et les espaces extérieurs tout comme les corridors intérieurs pour assurer la fonctionnalité des réseaux de sites naturels	
	1.1.8	Organiser la fréquentation des espaces naturels	
	1-2 Conduire une politique paysagère globale et cohérente - Maintenir un maximum d'espaces ouverts de qualité	1.2.1	Valoriser les paysages du Haut-Jura, créer ceux de demain ou S'emparer de la demande sociale de "paysages" pour accompagner la production de paysages
	1.2.2	Poursuivre l'élaboration des chartes paysagères et leur mise en œuvre à l'échelle du territoire	

		1.2.3	Prendre en compte l'ensemble des ressources paysagères et des patrimoines dans l'aménagement du territoire (carrières, réouvertures paysagères, création/élargissement de voies routières, ZA, réseaux divers, nouveaux équipements touristiques, équipements de productions d'énergies, pratiques agricoles, exploitation de la forêt, aménagements de bords de rivière, zones de protection de captage, signalétique publicité)
	1-3 Faire le choix d'un urbanisme frugal	1.3.1	Accompagner les communes et intercommunalités vers une démarche d'urbanisme frugal <i>Objectif : limiter la consommation de l'espace et optimiser son occupation</i> <i>Économiser les ressources du territoires : espaces naturels, espaces agricoles, espaces d'intérêt paysager, sols, eau,...</i>
		1.3.2	Encourager les collectivités locales à la maîtrise foncière publique des espaces sensibles, ainsi qu'à l'intérieur et à proximité des enveloppes urbaines
		1.3.3	Accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagement (urbanisme opérationnel) : habitat, activités, espaces publics, traversées de village,...
AXE 2 A LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	2.1 Organiser une action concertée par rapport au changement climatique	2.1.1	Mettre en place un plan climat
		2.2 Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2022	2.2.1
		2.2.2	Relever le défi du déplacement en milieu rural
		2.2.3	Encourager et encadrer le développement des énergies renouvelables
		2.2.4	Réduire les émissions lumineuses nocturnes

AXE 3 VIVRE LE TERRITOIRE EN PRESERVANT LES MASSES D'EAU	3.1 Atteindre le bon état des Eaux en 2015 (SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée et DCE - Directive Cadre Eau) puis le maintenir	3.1.1	Réduire les pollutions industrielles, artisanales, agricoles, domestiques et routières
		3.1.2	Porter des études sur le gisement de boues de stations d'épuration et proposer des filières de valorisation
	3.2 Préserver en qualité et quantité la ressource en eau du territoire	3.2.1	Protéger et économiser (avec les syndicats des eaux) la ressource en eau potable
		3.2.2	Gérer les masses d'eau d'un point de vue quantitatif et fonctionnel (cours d'eau, eaux de ruissellement, récupération d'eau de pluie)

Vocation 3 : « Un territoire qui donne de la valeur à son économie » / problématique

Le diagnostic du territoire a mis en évidence un certain nombre d'évolutions internes et externes qui peuvent être de nature à fragiliser le tissu économique Haut-Jurassien : réforme des politiques européennes sur la PAC, exposition à la concurrence dans un marché mondial, restructuration et délocalisation des entreprises, externalisation des centres de décision, évolution des comportements des clientèles touristiques... Confronté à ces défis, et dans une conjoncture moins favorable, le territoire peut s'appuyer sur des atouts liés à la présence de ressources naturelles, à la qualité de ses filières de production et de ses produits, au dynamisme de ses acteurs...

Face à la diversité de ces enjeux, il n'appartient pas au Parc d'apporter une réponse à l'ensemble des problématiques qui se pose au territoire en matière économique. De nombreux acteurs (état, collectivités locales, consulaires, organisations professionnelles...) participent à la définition de politiques économiques et à leur mise en œuvre.

Pour autant, les démarches engagées à travers la précédente charte (Haut-Jura Terre de Savoir-Faire, Haut-Jura Terre rurale, Haut-Jura Terre d'accueil) ont démontré l'intérêt de développer une approche économique territoriale qui s'appuie sur la valorisation des ressources, la mise en réseau des acteurs ou la promotion des savoir-faire... Pour le Haut-Jura, il convient d'en prolonger et d'en accentuer les retombées et les bénéfices.

Mais, il revient également au territoire, à travers ses choix économiques, de répondre au double défi du changement climatique et de la raréfaction des ressources :

- en envisageant des réponses d'ordre technique, d'adaptation des pratiques et de modifications des comportements, et au delà,
- en imaginant et en mettant en œuvre une forme de développement territorial qui puisse s'appuyer sur une valorisation économique des ressources et constituer un positionnement original et stratégique de long terme pour une transition vers une économie de « valeur » où le territoire et le Parc jouent leur rôle d'expérimentation et d'innovation.

En conséquence, il est proposé de développer une approche transversale qui se décline autour de trois orientations :

- Donner de la valeur à son économie en recherchant à promouvoir une forme de développement vecteur d'équilibre territorial.

Il s'agit en premier lieu d'organiser durablement les activités dans leur relation au territoire en définissant des cadres d'intervention soucieux de préserver les équilibres entre environnement et pratiques, entre acteurs et usagers d'horizons différents.

En second lieu, on cherchera à créer ou confirmer des situations de partenariat entre acteurs économiques et institutions pour organiser la capacité de réponse du territoire en matière de politique d'accueil (installation, accompagnement des porteurs de projets...), de maintien d'activités (transmission...), et de développement des compétences (formation aux enjeux du territoire, aux ressources, aux techniques...).

Enfin, on s'attachera à décloisonner les approches pour une appropriation la plus large possible des politiques de développement en suscitant davantage d'échanges, de cohérence et de synergie

dans les actions, en prenant en compte la diversité des publics, et en expérimentant de nouvelles formes de coopération (circuit court de distribution, services partagés...)

- Donner de la valeur à son économie en confortant les atouts du territoire, en accompagnant les acteurs dans leur capacité à faire face aux mutations.

En développant des outils de veille, en engageant des démarches de prospective, le Parc se positionnera en appui des acteurs locaux pour projeter les politiques dans le temps, pour apporter les éléments d'aide à la décision, pour améliorer la connaissance sur les milieux (notamment agricoles et forestiers) ainsi que sur les pratiques et les attentes des clientèles.

De façon à développer les atouts du territoire, on cherchera à soutenir et appuyer les démarches destinées à :

- conforter les outils de production dans les filières agricoles (coopérative...), forestières (unités de transformation...), artisanales et touristiques (hébergements...),
- adapter les pratiques au nouveau contexte, notamment lorsqu'elles sont tributaires de changements en profondeur (changement climatique,...)
- promouvoir des dynamiques de gestion et d'exploitation forestière et agricole adaptées aux milieux

Enfin, à travers le soutien accordé aux approches collectives, le développement des échanges et des formes de coopération entre acteurs, il s'agira de développer de nouvelles pratiques au service de l'innovation, de la création, du renouvellement des gammes et faire reconnaître la qualité des produits et des savoir-faire.

- Donner de la valeur à son économie en qualifiant le territoire par son économie environnementale.

Il s'agit de porter l'ambition d'un Haut-Jura qui :

- tire profit de ses ressources pour les transformer en potentiel économique, en territorialisant la valeur ajoutée à travers notamment la valorisation du bois dans la construction et la promotion d'une agriculture à haute valeur environnemental,
- et où la nécessité de rechercher de nouvelles formes d'énergies renouvelables dans une approche décentralisée constitue une source de dynamisme pour les acteurs économiques mais également une réponse en termes de services de proximité et d'intégration sociale.

En second lieu, il s'agit de qualifier le développement touristique à partir de son ancrage territorial et culturel, en encourageant les mises en réseau et les échanges entre acteurs et en renforçant l'offre de « mobilité douce » afin de positionner le Haut-Jura comme territoire référent en la matière.

Enfin, en encourageant la recherche de la qualité environnementale au sein des entreprises, en cherchant à promouvoir le lien entre entreprises et territoire, il s'agit de renforcer l'attractivité du Haut-Jura et de développer une image porteuse à destination des clientèles touristiques et des acteurs économiques.

AXES	OBJECTIFS	MESURES
AXE 1 PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE VECTEUR DE COHÉRENCE TERRITORIALE	1.1 Organiser les activités dans une relation durable au territoire	1.1.1 Promouvoir une approche multifonctionnelle de la forêt
		1.1.2 Affirmer et développer la signature paysagère des productions agricoles
		1.1.3 Concilier production énergétique et enjeux environnementaux
		1.1.4 Établir un schéma de cohérence territoriale de l'offre d'activités de pleine nature
		1.1.5 Accompagner les stations et les sites nordiques dans leur restructuration.
		1.1.6 Maîtriser la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels
		1.1.7 Maîtriser la signalisation publicitaire
	1.2 Créer les conditions de maintien et de développement des entreprises	1.2.1 Mettre en oeuvre une politique d'accueil et de maintien d'activités
	1.2.2 Favoriser le développement des compétences des acteurs économiques	
	1.3 Renforcer les synergies entre acteurs et s'ouvrir à la diversité des publics	1.3.1 Prendre en compte la diversité des publics dans les politiques
		1.3.2 Expérimenter de nouvelles formes d'entreprenariat et de coopération
		1.3.3 Mettre l'image et les valeurs du Parc en partage

AXE 2 ANTICIPER LES MUTATIONS ET ACCOMPAGNER LES PRATIQUES	2.1 Eclairer les décisions du présent	2.1.1	Renforcer la veille et la prospective territoriale
		2.1.2	Améliorer la connaissance sur les milieux et les pratiques
	2.2 Adapter et développer les outils et les conditions de production des entreprises	2.2.1	Soutenir les unités de transformation du territoire.
		2.2.2	Diversifier l'offre d'hébergement touristique et accompagner la montée en qualité
		2.2.3	Veiller à une cohérence de l'offre foncière et immobilière
	2.3 Promouvoir des dynamiques de gestion et d'exploitation forestière et agricole adaptée aux milieux	2.3.1	Diffuser les bases d'une sylviculture adaptée aux évolutions des conditions stationnelles.
2.3.2		Améliorer les conditions de mobilisation des bois respectueuse des équilibres forestiers.	

		2.3.3	Accompagner les évolutions des systèmes et des pratiques agricoles
	2.4 Accompagner les démarches collectives pour garantir la qualité des produits et favoriser l'innovation	2.4.1	Développer les pratiques de la création
		2.4.2	Faire reconnaître la qualité des produits et des savoir-faire
AXE 3 QUALIFIER LE TERRITOIRE PAR SON ECONOMIE ENVIRONNEMENTALE	3.1 Développer une économie de la ressource	3.1.1	Transformer la ressource forestière en potentiel constructif
		3.1.2	Bâtir une agriculture à haute valeur environnementale
		3.1.3	Développer l'énergie du territoire
	3.2 Mettre en tourisme les ressources du territoire	3.2.1	Qualifier l'offre de tourisme de pleine nature
		3.2.2	Développer une offre touristique "mobilité douce"

		3.2.3	Développer l'offre culturelle et patrimoniale du territoire
	3.3	3.3.1	Encourager la performance environnementale des entreprises
	Faire du territoire et de sa qualité environnementale un atout pour les entreprises	3.3.2	Développer l'ancrage territoriale des entreprises
		3.3.3	Développer une image porteuse et attractive du territoire